

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE
COMMUNE DE CADEAC

SEANCE DU MERCREDI 24 MAI 2023

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au CM	11
En exercice	11
Présents	06
Absents	05
Procurations	00
Ayant pris part au vote	06

L'an deux mil vingt-trois,
et le mercredi 24 mai à 20h30, le Conseil Municipal de CADEAC régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis ANGLADE, Maire.

Date de la convocation :

17 mai 2023

Présents : ANGLADE Jean-Louis, GAILHARD Christophe, RIBES-PAPET Blaisine, SALLÉ Gérard, DELOBELLE André-Marc, CLAVÉ-ANGLADE Christiane

Date d'affichage :

17 mai 2023

Absents : DEBROCK Jacques, NOGUERO Michèle, SALADON Régine, SALLE- CANNE Dimitri, ZUERAS

Secrétaire de séance : RIBES-PAPET Blaisine

OBJET : Nouveau maillage territorial des finances publiques sur les Hautes-Pyrénées

Monsieur le Maire, informe son conseil municipal sur le nouveau désengagement de l'Etat au niveau services publics sur le monde rural.

Fermeture de la trésorerie d'ARREAU fin 2023.

En 2018, Monsieur le Ministre avec l'accord du premier Ministre et le Président de la République a supprimé quatre trésoreries sur le département des Hautes-Pyrénées. La nouvelle organisation n'était pas encore en place que l'on apprend qu'une nouvelle vague de suppression de trésoreries va avoir lieu. D'après les informations qui circulent, le département des Hautes-Pyrénées verra toutes ses perceptions supprimées.

Lors de la suppression de la trésorerie de Vielle Aure, les responsables de la DGFI avaient promis que la trésorerie d'ARREAU ne disparaîtrait pas. Huit mois plus tard nous apprenions que la trésorerie d'ARREAU ne serait plus opérationnelle fin 2023.

Président de la République et Ministres parlent souvent de services publics, mais ils n'en connaissent pas le fonctionnement pour la simple et bonne raison qu'ils n'y ont jamais mis les pieds.

Lors d'une réunion du conseil communautaire, Monsieur le Directeur de la DGFI est venu expliquer le fonctionnement prochain des services pour les 46 communes, commissions syndicales, syndicats, de la communauté de communes Aure-Louron.

A cette occasion, nous nous sommes aperçu que tous les départements de l'ancienne Région Midi-Pyrénées, n'étaient pas logés à la même enseigne que le département des Hautes-Pyrénées.

Ariège : 3 services de gestion comptable de pleine compétence

Foix, Pamiers, Saint Giron

GERS : 3 services de gestion comptable de pleine compétence

Auch, Condom, Mirande

Tarn et Garonne : 4 services de gestion comptable de pleine compétence

Caussade, Montauban, Moissac + 1 trésorerie Valence d'Agen

Lot : 4 services de gestion comptable de pleine compétence
Cahors, Figeac, Gourdon, Saint Céré

Lozère : 4 services de gestion comptable de pleine compétence
Mende, Florac, Langogne, Marjevol

Aveyron : 4 services de gestion comptable de pleine compétence
Decazeville, Villefranche de Rouergue, Espalion, Rodez

Hautes-Pyrénées : 2 services de gestion comptable de pleine compétence Tarbes, Lannemezan

Que veut dire cette discrimination ? Pourquoi le département des Hautes-Pyrénées est traité de la sorte ? Les habitants ou élus des fin fonds de Vallée d'Aure et du Louron qui doivent se rendre à Lannemezan doivent parcourir 120 Km à minima pour un renseignement ou une opération.

Les liquidateurs que sont les préconisateurs de ces fermetures de services publics vont devoir en urgence réviser les notions de services publics avec les distances à parcourir.

S'il y a du personnel à supprimer, commencez par les Ministères et Directions générales, mais surtout pas sur la ruralité ou l'on est déjà à minima.

Les hôpitaux ne peuvent plus soigner les personnes convenablement, plus de généralistes, entre 8 mois et un an pour un rendez-vous chez un spécialiste, les laboratoires de plus en plus éloignés, les bureaux de poste qui disparaissent, les lignes SNCF qui ferment et d'autres ou les trains ne s'arrêtent plus dans les gares etc

Le gouvernement est impuissant et ne connaît pas les rouages administratifs pour régler différentes organisations.

A l'assemblée Nationale plus de député-Maires ! Qui pourraient comme auparavant expliquer pourquoi ne pas voter certaines lois néfastes au fonctionnement de la République.

Exemple : le Président de la République qui parle de renationaliser l'EDF, devrait se référer au traité de MASTRICH validé par les français et signé par Mr MITERRAND. Il n'y a pas que la réintroduction de l'ours, mais toutes les administrations françaises devaient s'ouvrir à la concurrence et payer d'énormes pénalités si elles ne respectaient pas les délais.

Monsieur le Président, préconise la mise en place de maison service public. Hélas nous connaissons ce type de maisons, pour lesquelles les services d'Etat abandonnent petit à petit les permanences et devant un bureau vide les élus ferment la maison.

D'autres désengagements de l'Etat pourraient être cités, mais l'objet de cette délibération demeure la suppression de la trésorerie d'ARREAU.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide :

- de s'opposer à cette nouvelle vague de démantèlement de service public en milieu rural,**
- de rejeter cette discrimination vis-à-vis du département des Hautes-Pyrénées qui doit être traité comme les autres départements de Midi-Pyrénées.**

Et exige :

-Le maintien de la trésorerie d'ARREAU, proximité de l'EPCI Aure-Louron qui compte 46 communes, plus syndicats et diverses structures :

-Le maintien du service des impôts des particuliers de Lannemezan.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

La délibération peut faire objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le Maire

Jean-Louis ANGLADE

